

Le Président de l'Université de Lorraine,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles :

- L 613-1 et L 712-2,
- D 612-1 à D 612-18 relatifs à l'inscription des étudiants dans les universités,

Vu le décret n°2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine en date du 12 juin 2018 créant le Diplôme d'Université Big Data and Data Science

Vu la Proposition de Monsieur le Directeur de l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Nancy,

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection de la Présidente de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022,

### ARRÊTE

#### Article 1 :

Sont nommés en tant que membres de la commission pédagogique du diplôme d'Université Big Data and Data Science pour l'année 2023-2024 :

- Antoine Le Solleuz, Directeur des Etudes, **Président**
- Sandrine Monguillon, Directrice de la Formation Spécialisée et Continue ?
- Antoine Henrot, Professeur
- Yannick Toussaint, Professeur
- Sandie Ferrigno, Maître de Conférences
- Patrick Henaff, Professeur
- Dominique Benmouffek, Maître de Conférences

#### Article 2 :

Le Directeur de l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Nancy est chargé de l'application du présent arrêté qui sera notifié aux personnes concernées et affiché au sein de la composante et sur le site internet de l'université.

Fait à Nancy, le mardi 3 janvier 2023

Pour la Présidente  
Par délégation  
Le vice-président de la Formation



VP CF  
Nicolas OGET

Affiché le : 19/01/2023

Transmis au Recteur, Chancelier des universités le : 19/01/2023